

Critères de sélection équipe de développement de la Mauricie 2018-2019

1. Le patineur(euse) a patiné dans la catégorie spécifiée lors d'une compétition provinciale pendant la saison 2017-2018.
2. Le patineur(euse) doit atteindre le pointage spécifié pour sa catégorie.
Exception : Le patineur(euse) qui réussit dans une catégorie plus haute le pointage demandé pour la catégorie plus haute, pourra être accepté(e). EX : une juvénile qui n'a pas atteint 23 pts mais réussit à en avoir 38 en pré-novice.
3. Pour faire partie de l'équipe de développement, les Sans Limites doivent patiner aux championnats B de section et être sélectionnés par le comité régional.
4. Le comité se réserve le droit d'accepter en cours d'année un(e) patineur(euse) selon les circonstances.
5. Tous les couples en danse ou style libre seront considérés.
6. Pour garder son status au sein de l'équipe de développement, le patineur(euse) doit démontrer une attitude positive lors des activités organisées par le comité. Si l'athlète ne démontre pas les efforts requis ou une attitude positive, sa place peut être refusée la prochaine année, peu importe le pointage atteint.

Critères de sélection pour patinage en simple

- Sans Limites 7 ans : pointage de 9.00 et plus
- Sans Limites 8 ans : pointage de 11.00 et plus
- Sans Limites 9 ans : pointage de 13.00 et plus
- Sans Limites 10 ans : pointage de 15.00 et plus
- Pré-Juvenile : pointage de 17.00 et plus
- Juvenile ^{1ere année} : pointage de 22.00 et plus
- Juvenile : pointage de 23.00 et plus
- Pré-Novice ^{1ere année} : pointage pour le programme libre de 38.00 et plus
- Pré-Novice : pointage pour le programme libre de 42.00 et plus
- Novice : pointage pour le programme libre de 48.00 et plus
- Junior : pointage pour le programme libre de 55.00 et plus
- Sénior : sur invitation

